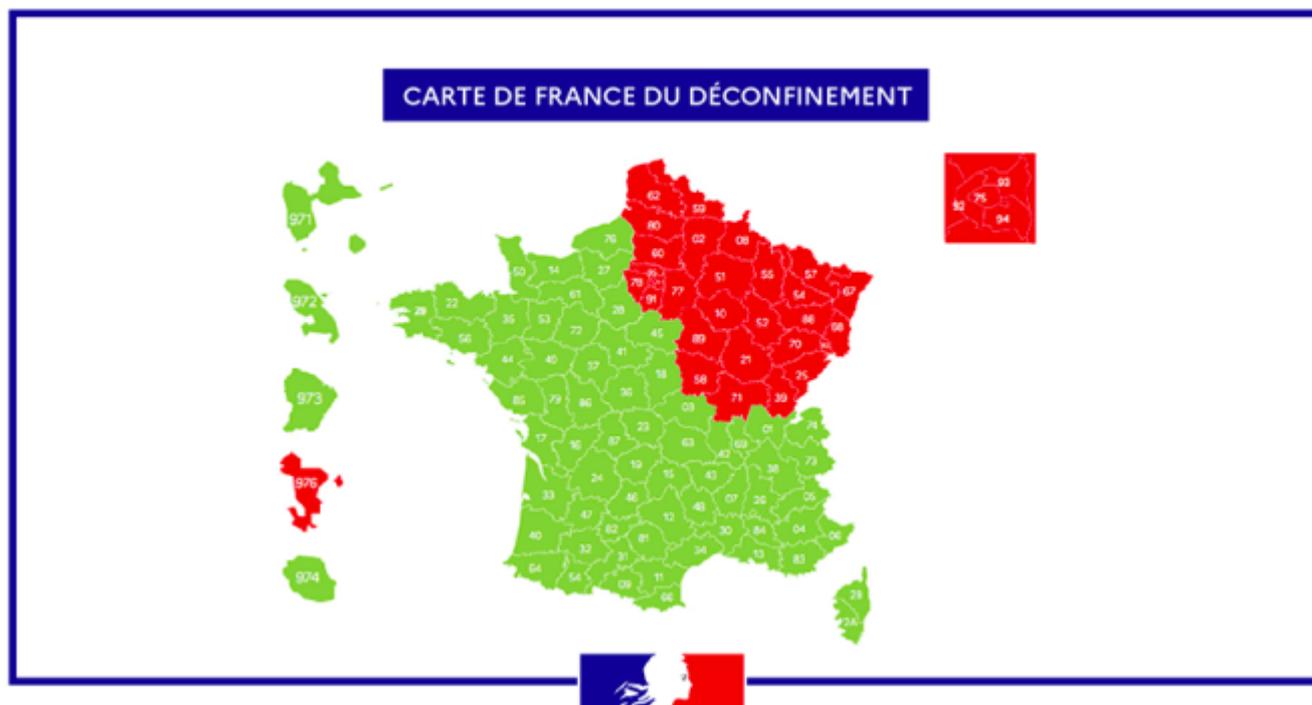


Politique | Déconfinement du lundi 11 mai : ce qu'il faut retenir des annonces du gouvernement



Une levée progressive du confinement va être amorcée en France ce lundi 11 mai. Ce processus pensé comme « très progressif » se fera par étapes et selon de nouvelles règles annoncées le jeudi 7 mai par le gouvernement. Cette nouvelle étape, qui a été qualifiée de « bonne nouvelle pour la France et les français », par le Premier ministre Edouard Philippe va suivre des stratégies concrètes dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, et de l'économie.

Le déconfinement tant attendu par la population française depuis le début de la crise sanitaire va enfin pouvoir avoir lieu ce lundi 11 mai. Le plan de déconfinement, qui a été publié la semaine dernière, cherche à mettre en exergue un « bon équilibre entre la reprise de la vie normale et le respect indispensable des précautions sanitaires », comme l'a expliqué Edouard Philippe lors de la conférence de presse du jeudi 7 mai. La situation française s'améliore même si des disparités existent entre les différents départements du territoire. La vigilance sera alors toujours de mise et des règles strictes vont être à suivre pour éviter une nouvelle propagation du virus. Edouard Philippe le rappelle : « L'objectif de tous les français est de faire en sorte que nous puissions vivre avec ce virus ». Quelle est alors la procédure prescrite par le gouvernement ?

Alors que le Premier ministre confirme l'amorce d'un déconfinement progressif à la date du 11 mai, c'est Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, qui prend la parole. Derrière lui, les cartes des départements les plus touchés montrent une France coupée en deux, « ?il y a 3 diagonales en France? », affirme le ministre de la Santé qui confirme que le déconfinement sera adapté à la situation dans les territoires. « ?Le but c'est de revenir à un nombre de lits normal et ne plus être dans cette tension du fait de l'épidémie? », explique Olivier Véran avant de confirmer la baisse du nombre de patients atteints du Covid. En plus de la baisse du niveau de tension dans les services de réanimation des hôpitaux, c'est la présence massive de tests PCR sur le territoire qui confirme la possibilité d'un déconfinement à la date prévue. Après avoir longtemps subi une pénurie, le ministre de la Santé affirme que le pays « ?est armé en tests? ». Une perspective encourageante, mais qui ne doit pas éclipser le besoin de recourir avec encore plus d'assiduité aux mesures de distanciation sociale mises en place. Enfin, les derniers mots du ministre de la Santé sont à l'attention des soignants et ils viennent confirmer une prime de 1500 à 1000 euros accordés à l'ensemble du personnel soignant élargis en plus au personnel des Ehpad.

Un accueil limité des élèves pour une reprise sereine

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, s'est exprimé sur la reprise partielle des écoles en France la semaine prochaine. Dès mardi, l'Éducation nationale devrait, annonce-t-il, accueillir plus d'un million d'enfants, soit 80% des élèves. 130 000 enseignants seront mobilisés. La reprise s'effectue concrètement soit : dans un groupe de 15 élèves pour les écoles primaires des départements placés en « verts », dans un groupe de 10 élèves dans les écoles maternelles, en étude lorsque l'établissement le permet, en locaux périscolaires ou en enseignement à distance. Tous les élèves ne seront pas accueillis en même temps. Les enfants accueillis seront avant tout ceux des publics prioritaires (en situation de handicap ou enfants de parents sans solution de garde). Le ministre de l'Éducation Nationale met également un point d'honneur à lutter pendant cette période difficile contre le décrochage scolaire, qui représente 4% des enfants en France. Leur accueil à l'école sera donc une priorité. Entre 87 et 90 % des communes ont préparé la reprise pour la semaine prochaine et 80 à 85 % des écoles seront ouvertes sur le territoire français.

400 000 entreprises vont reprendre une activité

Alors que la situation sanitaire semble en passe de devenir moins anxiogène, la situation économique est à son tour la source de beaucoup d'inquiétudes. Déjà alarmiste sur la crise financière que pourrait subir la France en parlant « d'une crise jamais vue dans l'histoire récente? », Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, a une nouvelle fois rappelé que la France devait relancer son économie pour limiter une perte de croissance et d'emplois importante. Ce sont quelques 400?000 entreprises qui vont rouvrir ce lundi reprendre une activité et 875?000 salariés qui vont reprendre le chemin du travail. Le ministre a renouvelé ses demandes aux entreprises pour qu'elles prolongent le plus possible le recours au télétravail, non sans oublier de rappeler son soutien aux secteurs impactés de plein fouet par l'épidémie et qui ne pourront pas reprendre une activité.

Sur la forme que va prendre cette reprise économique annoncée pour le lundi 11 mai, c'est Murielle Pénicaud, ministre du Travail, qui a clarifié certains points. La ministre a notamment rappelé que le retour à la normale dans les entreprises ne pourrait se faire au mépris des règles de distanciation sociale et elle a rappelé qu'il revenait aux entreprises de mettre en place les dispositifs préconisés par le gouvernement afin de garantir la sécurité des salariés. Dans cette optique de reprise, Murielle Pénicaud a annoncé la nécessité de travailler avec les différents partenaires sociaux afin d'établir des conditions de reprise satisfaisantes. La ministre du Travail a elle aussi demandé aux entreprises de prendre des dispositions, « afin de réussir ce déconfinement, la responsabilité revient aux entreprises de maintenir le télétravail lorsqu'il est possible et de recourir le plus possible aux horaires décalés? », demande la ministre avec l'idée de désengorger les transports en commun.

Contrôle strict, vigilance accrue dans les transports et déplacements limités

L'objectif principal du gouvernement est de permettre à ceux qui le doivent de se déplacer, tout en assurant la sécurité des usagers et des personnels de transports. Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire a indiqué ce jeudi 7 mai les nouvelles modalités de déplacement : « L'offre sera réduite dans les TER. De 7% aujourd'hui, le trafic des TGV passera à 20-30% la semaine prochaine, et 40% fin mai. Les réservations seront obligatoires. Le masque sera obligatoire pour les usagers de 11 ans et plus. L'absence de port de masque ou l'accès à un TGV sans réservation pourra être sanctionné d'une amende de 135 euros ». Le plus grand défi sera surtout celui de limiter la fréquentation « à certaines heures, à certaines populations ». Le télétravail reste donc à prioriser mais si ce schéma n'est pas possible, une attestation pour aller travailler sera obligatoire, particulièrement pendant les heures de pointe. Concernant les déplacements, l'attestation n'est désormais plus obligatoire pour sortir mais une nouvelle attestation est disponible pour pouvoir se déplacer au-delà des 100 kms autorisés depuis le domicile. Le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a par ailleurs rappelé que la fermeture des frontières restait la règle avant d'ajouter : « déconfiner c'est ne pas baisser la garde ».

Lucile Bonnin et Clément Bordenave

Crédit Photo : Gouvernement.fr

Publié sur aqui.fr le 07/05/2020

[Url de cet article](#)